

LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune

N°12 - 2^{ème} semestre 2017



AFTC LR

ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRANIENS
ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS DU LANGUEDOC ROUSSILLON
Membre de l'UNAFTC

- Edito du Maire p3
- Budget municipal p12
- Christine MARUEJOLS,
présidente de AFTC-LR p14



NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.....	15
GENDARMERIE.....	17
Gendarmerie ST CHAPTES	04 66 81 20 73
POMPIERS.....	18
Pompiers ST GENIÈS DE MALGOIRÈS 04 66 81 98 64	
URGENCE N°universel.....	112
SERVICE DES EAUX	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

• Heures d'ouverture au public :

Mardi	14h- 18h30
Judi	14h -16 h30
Vendredi	9h -11h

• Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92

• Courrier électronique :

stdezery.mairie@wanadoo.fr

• Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

ECOLES

• Inscriptions au secrétariat du SMIRP Mairie de Castelnau-Valence

Téléphone : 04 66 83 20 42

• Ecole de Saint-Dézéry :

04 66 81 28 37

• Ecole de Castelnau-Valence :

04 66 83 31 19

• Ecole de Saint-Maurice :

04 66 83 31 49

BIBLIOTHEQUE

• Heures d'ouverture au public :

Tous les mercredis de 17h30 à 18h30

• Service de portage de livres à domicile :

contacter Evelyne JANIN,
responsable de la bibliothèque au
04 66 81 95 17

INFORMATIONS UTILES

• **Collecte des ordures ménagères**
les mardis et samedis matin

• **Collecte du tri sélectif**
les jeudis matin

• **Déchetterie de Choudeyrague :**

RD 114 Garrigues Sainte Eulalie

Téléphone : 06 09 58 65 75

Ouverture variable selon les périodes de l'année (horaires indiqués sur la carte d'accès à la déchetterie).

• **Printemps/Été :**

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Lundi et vendredi 15h30/18h30. Mercredi 9h/12h et 15h30/18h30

Samedi 10h/12h et 14h30/18h30

• **Automne/Hiver :**

Du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi et vendredi 15h/17h. Mercredi 9h/12h et 15h/17h. Samedi 9h/12h et 14h/17h

• **Containers de recyclage**

verre/papier/tissus

En face de la station d'épuration

• **Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)**

Place de la République

30700 FOISSAC

Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h

Téléphone : 04 66 03 37 37

• **En cas d'urgence uniquement :**

04 66 03 37 31

• **Perception de Saint-Chaptes**

56 Avenue René Pasquier,

30190 Saint-Chaptes

Téléphone : 04 66 81 21 32

Ouverture au public du lundi au

jeudi de 8h30 à 12h30.

• **Boîte aux lettres de La Poste**

Place de la Mairie

Levée du courrier du lundi au

vendredi 9h30, samedi 8h

Site internet de la Communauté de
Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

• **Taxi Rachel** : 06 17 78 61 03
rachel.chaneac@live.fr

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

• **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92

• **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74

DIVERS

• Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

• Afin de faciliter la distribution du courrier, nous vous rappelons qu'il est **indispensable d'indiquer sur votre boîte aux lettres vos noms et prénoms.**

• Il est également nécessaire de préciser **la dénomination des associations** quand leurs responsables reçoivent le courrier à leur domicile.



Navette gratuite vers le marché d'Uzès le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues 8h25

Retour Uzès/Esplanade 11h30

La Griffes de Saint-Dézéry N°12 – 2^{ème} semestre 2017

Directeur de la publication : Frédéric PLATON

Rédaction : Commission communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Joel Aupiais, Leif Carlsson, Evelyne Janin, Ghislaine Lydon

En couverture : Coronille et son poteau indicateur

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Vous avez entre les mains le numéro d'été du journal municipal, signe que la moitié de l'année 2017 est déjà écoulée !

Ce début d'année a été marqué par la vie politique de notre pays, tout d'abord des primaires à droite puis à gauche dont on a suivi les nombreux rebondissements. Ensuite, l'élection du Président de la République qui s'est soldée par la victoire de Monsieur Emmanuel MACRON. Vous avez été nombreuses et nombreux à participer à ce scrutin (1er tour 93,24%, 2ème tour 85,47 %), je dois reconnaître que le taux de participation à Saint-Dézéry fut supérieur à la moyenne nationale et je vous félicite pour votre sens du devoir.



Frédéric PLATON,
Maire de Saint-Dézéry

Les élections législatives ont suivi avec toutes les péripéties que l'on a connues et un fort désir de renouvellement. Nous avons constaté un très fort taux d'abstention, plus de 56% au niveau national. Au niveau local, vous avez participé à cette élection à 58,38% au premier tour et à 50% au second ; je ne peux, hélas !, pour ce scrutin-ci pas vous féliciter... Beaucoup de messages dans ces deux campagnes électorales qui se sont succédé sans vrai temps de respiration. Et partout, s'est manifestée la demande d'un message d'espoir dans un monde de plus en plus dur à comprendre et sur lequel le citoyen n'a plus de prise. Alors dans le brouhaha d'informations d'un monde chaotique, quand on ne comprend plus, on crie pour être entendu...

Maintenant, souhaitons bonne chance aux nouveaux élus avec l'espoir d'avoir été entendu et que se profilent des jours meilleurs.

L'hiver aura été long et morose, tant au point de vue politique que climatique ! L'été est là et avec lui espérons enfin les beaux jours ! Nos habitudes saisonnières reviennent avec l'envie d'une vie sereine et paisible, en prenant soin de se respecter mutuellement.

En effet, le RESPECT, et je me répète, est une valeur fondamentale que nous devons toutes et tous avoir à l'esprit :

« Respect de soi, respect de l'autre et respect de l'environnement dans lequel on vit ». A ce propos, je souhaite que chacune et chacun d'entre nous entendent bien ce message, il en va de notre qualité de vie. Je renouvellerai les consignes à respecter, en l'occurrence concernant le bruit, pensons à nos voisins, car effectivement nous vivons beaucoup plus à l'extérieur en cette saison.

La réglementation du stationnement des véhicules est également à prendre en considération ; les trottoirs sont conçus pour les piétons et non pour les automobiles ! La police intercommunale doit sillonner les communes de la Communauté de Communes Pays d'Uzès. Attention aux infractions ! Nos amis les bêtes (chiens, chats), doivent aussi respecter l'aire jeux et les rues du village, il ne dépend que de leurs maîtres pour éviter des déjections nuisibles à notre qualité de vie.

Par ailleurs, ces derniers temps notre village a été marqué par des incivilités, ô combien graves à l'encontre de véhicules, cela est intolérable et doit être sanctionné. J'en appelle à votre vigilance et votre esprit de solidarité pour nous informer ainsi que la gendarmerie de tout fait suspect.

Maintenant avec les beaux jours, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été.

Bien cordialement
Votre Maire Frédéric PLATON

- Vie municipale -

Augmentation du temps de travail des agents municipaux

La charge croissante de travail au secrétariat de mairie et au service technique a conduit le Conseil Municipal à augmenter le temps de travail des agents municipaux. Ainsi, Cécile TURION, qui occupait un poste de 20 heures effectuera 4 heures hebdomadaires de plus, elle sera présente le vendredi après-midi même si le secrétariat restera fermé au public. Jérôme DUVAL, qui occupe déjà un temps plein, pourra quant à lui avoir recours aux heures supplémentaires selon les périodes de l'année si le besoin s'en fait sentir, avec un maximum de 10 heures supplémentaires par mois.

Incendie de voitures

La nuit du 11 au 12 mai 2017 fut particulièrement mouvementée et restera longtemps gravée dans les mémoires des habitants du centre du village. Ils furent tirés de leur sommeil en sursaut vers 2 heures du matin par un riverain, qui frappait à leurs portes pour les alerter d'un feu. En effet des voitures étaient en flammes sur la petite place à l'entrée de l'impasse des jardins. Si certains propriétaires réussirent à enlever in extremis leurs véhicules, d'autres durent se résigner à assister impuissants au spectacle de leurs voitures qui portaient en fumée.

Les pompiers, venus en grand nombre de la caserne de Saint-Geniès-de-Malgoirès, purent heureusement limiter les dégâts, évitant que le feu ne se propage à la maison d'habitation devant laquelle les véhicules étaient garés et aux grands arbres du terrain voisin.

Au matin cependant un spectacle de désolation et un bilan matériel lourd : 4 carcasses de véhicules carbonisés, un mur d'habitation noirci et des chenaux fondus, la chaussée fondue elle aussi, un candélabre municipal hors d'usage.

Une enquête de gendarmerie a été ouverte pour incendie criminel, l'origine accidentelle étant totalement écartée après la découverte de plusieurs autres véhicules fracturés.

Un évènement exceptionnel dans notre village habituellement calme et tranquille, confronté brutalement à ce phénomène de violence inouïe et gratuite.



Nettoyons la garrigue



Le samedi 13 mai 2017, la commune de Saint-Dézéry participait pour la première fois à l'opération « Nettoyons la garrigue », organisée par la Communauté de Communes Pays d'Uzès et destinée à récupérer les déchets que certains individus peu soucieux du respect de l'environnement jettent dans la nature.

Un groupe de volontaires enthousiastes et motivés s'est donc retrouvé en début de matinée pour s'équiper des gants, chasubles et grands sacs poubelles fournis par la CCPU et le SMICTOM. Répartis en 3 groupes, ils ont ensuite arpenté les routes départementales qui traversent la commune, les ruelles du cœur du village et certains chemins qui parcourent la garrigue.

La collecte fut fructueuse, essentiellement le long des routes départementales, preuve que bon

nombre d'automobilistes se débarrassent sans scrupule des déchets encombrants en les jetant par la fenêtre de leurs voitures. Les débris récupérés ont ensuite été portés par l'agent technique communal à la déchetterie de Garrigues Sainte-Eulalie.

La Mairie de Saint-Dézéry remercie chaleureusement les personnes présentes lors de cette matinée pour leur implication dans cette action citoyenne. Rappelons que la propreté et le respect de notre cadre de vie est l'affaire de tous, petits et grands, à chaque instant, que de la protection de notre environnement actuel dépend la qualité de l'environnement des futures générations. N'oublions pas que, par exemple, une bouteille en plastique mettra entre 100 et 1000 ans pour se décomposer dans la nature...

Pièges à chenilles

Les pins de la commune n'échappent pas à l'envahissement des chenilles processionnaires. Ces insectes sont potentiellement dangereux car ils provoquent des réactions extrêmement allergisantes en cas de contact (cela est vrai pour les humains mais également pour les animaux, chats, chiens qui croiseraient leur route). Afin d'éviter de gros désagréments à tout le monde, des pièges à chenilles ont été installés par la Mairie ce printemps autour des troncs des pins de la cour de l'école et de l'aire de jeux, zones sensibles s'il en est. Le principe de ce piège est simple : les chenilles qui descendent en procession le long du tronc de l'arbre pour aller s'enterrer, rencontrent une goulotte qui les force à rentrer dans un sac plastique rempli de sable. Il ne reste plus qu'à retirer le sac en fin de printemps. Ce dispositif peu onéreux s'est avéré très efficace : on estime à environ 95% les chenilles piégées, les autres tombant directement sur le sol depuis les branches. Cette méthode est écologique : basée sur le cycle de reproduction de la chenille processionnaire, elle n'utilise aucun insecticide. C'est également une technique complémentaire de lutte contre ces insectes dévastateurs lorsque l'échenillage est impossible (nids difficiles à atteindre en grande hauteur).

La Mairie ne peut que recommander ce piège à tous les particuliers qui connaissent une invasion de chenilles processionnaires dans leurs arbres.



Bibliothèque municipale

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques du territoire de la CCPU, la bibliothèque de Saint-Dézéry devra se doter du matériel informatique indispensable, et surtout procéder à l'informatisation des documents (étiquettes codes-barres, rentrée des données dans le logiciel...). Avant de réaliser ce travail immense, les bénévoles vont effectuer, avec l'aide et les conseils de la responsable intercommunale chargée de la mise en réseau, un « désherbage » dans les rayons de la bibliothèque. C'est à dire retirer du fond et donc du prêt les ouvrages qui datent un peu, qui sont peu empruntés, qui contiennent des informations obsolètes...

Pas question de jeter tout bonnement à la poubelle ces livres qui peuvent avoir une 2^{ème} ou une 3^{ème} vie !

Les bénévoles de la bibliothèque de Saint-Dézéry participeront donc cette année pour la 1^{ère} fois à l'opération « Livres en balade », organisée chaque automne par la CCPU. Cette opération a pour but de donner gratuitement les livres issus du « désherbage » à toutes les personnes intéressées, fréquentant ou pas la bibliothèque municipale, habitant ou pas le village.

Le samedi 9 septembre de 10h à 12h vous pourrez donc venir à la bibliothèque pour choisir et emporter tous les ouvrages qui vous plaisent. Vous pourrez profiter de ce moment d'échange culturel et convivial pour avoir des informations sur les avantages de la mise en réseau des bibliothèques et sur la façon dont les choses seront organisées. Les bénévoles vous attendent nombreux !





- Vie citoyenne -

Recensement de la population

Le recensement de la population s'est déroulé à Saint-Dézéry du 19 janvier au 18 février 2017. Frédéric PLATON, Maire de Saint-Dézéry et Evelyne JANIN, coordonatrice communale de cette opération, remercient les habitants de la commune qui ont, à quelques exceptions près, réservé un accueil cordial à Manuela VARGAS, agent recenseur.



Les chiffres officiels ne seront transmis par l'INSEE que dans quelques mois, mais nous pouvons d'ores et déjà annoncer que la population de notre village est de 450 habitants. Pour mémoire, Saint-Dézéry comptait 326 habitants en 2007, 400 en 2012.

Cérémonie de citoyenneté pour les jeunes électeurs



Devenir électeur et voter pour la première fois n'est pas quelque chose de banal dans la vie d'un citoyen français. Aussi, la municipalité de Saint-Dézéry avait décidé d'organiser le jeudi 23 mars 2017 une cérémonie de citoyenneté durant laquelle les jeunes en âge de voter pour la première fois lors des élections présidentielles et législatives du printemps 2017 (donc nés en 1998 et avant le 10 juin 1999) ont reçu des mains du maire leur carte électorale et le livret de citoyenneté.

5 jeunes sur les 12 concernés étaient présents, la plupart accompagnés de leur famille, les autres étant excusés en raison de leur emploi du temps lié à leurs études.

Dans son discours, Frédéric PLATON leur a rappelé que le droit de vote universel est un acquis précieux dans notre société et que faire entendre sa voix par le biais d'un bulletin de vote est essentiel pour la démocratie.

Permanence de la sénatrice Vivette LOPEZ

Le 23 mars 2017, la sénatrice du Gard Vivette LOPEZ (Les Républicains), accompagnée de ses 2 attachés parlementaires, a tenu une permanence en mairie de Saint-Dézéry.

Elle a pu y rencontrer les élus qui ont fait avec elle le point sur les dossiers en cours, les projets envisagés et leur financement. Elle-même maire d'un village gardois (Mus), elle connaît parfaitement les problématiques spécifiques liées aux petites communes rurales et s'est engagée à apporter son soutien financier par le biais d'une subvention lorsque la Mairie de Saint-Dézéry la sollicitera pour certains travaux.



Elections présidentielles et législatives / Résultats à Saint-Dézéry

Elections présidentielles 1 ^{er} tour : dimanche 23 avril 2017			
Candidat	Voix	Candidat	Voix
Marine LE PEN	89	Jean LASSALLE	7
Jean-Luc MELENCHON	59	François ASSELINEAU	5
Emmanuel MACRON	47	Philippe POUTOU	3
François FILLON	34	Nathalie ARTHAUD	0
Benoît HAMON	16	Jacques CHEMINADE	0
Nicolas DUPONT-AIGNAN	12		

Elections présidentielles 2 ^{ème} tour : dimanche 7 mai 2017		
Candidat	Voix	%
Emmanuel MACRON	116	52,25
Marine LE PEN	106	47,75

Au niveau national, Emmanuel MACRON a été élu Président de la République avec 66,10% des voix.

Elections présidentielles Participation/Abstention				
	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	296		296	
Votants	276	93,24	253	85,47
Abstention	20	6,76	43	14,53

Elections législatives 1 ^{er} tour : dimanche 11 juin 2017			
Candidat	Voix	Candidat	Voix
Brigitte ROULLAUD	37	Thierry TOURNAIRE	2
Fabrice VERDIER	35	Marie-Noëlle BIDIN	1
Annie CHAPELIER	35	Rachid NEKAA	0
Lucie ROUSSELOU	30	Patrice CIUTI	0
Valérie MEUNIER	15	Didier BONNEAUD	0
Dirk OFFRINGA	9	Christophe GACHE	0
Claude CERPEDES	5	Sylvie BARBE	0
Rose-Marie COHEN	3		

Elections législatives 2 ^{ème} tour : dimanche 18 juin 2017		
Candidat	Voix	%
Annie CHAPELIER	78	58,65
Brigitte ROULLAUD	55	41,35

Au niveau de la 4^{ème} circonscription du Gard, Annie CHAPELIER a été élue députée avec 58,21% des voix.

Elections législatives Participation/Abstention				
	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits	298		298	
Votants	174	58,39	149	50
Abstention	124	41,61	149	50



- Vie pratique -

Délivrance des cartes d'identité et des passeports



Depuis quelques années, la délivrance des passeports biométriques ne se fait plus à la mairie du lieu de résidence mais sur rendez-vous dans certaines mairies équipées du matériel spécifique de recueil et de numérisation des empreintes digitales.

Depuis le 7 mars 2017, il en est de même pour les cartes d'identité. De ce fait, la mairie de Saint-Dézéry n'est plus habilitée à faire les démarches administratives pour l'obtention des cartes d'identité. Vous devez prendre un rendez-vous auprès du secrétariat d'une commune compétente. Près de chez nous, les communes de La Calmette et d'Uzès ont été désignées par la Préfecture du Gard pour traiter les dossiers de demande de carte d'identité. Le délai d'attente pour obtenir un rendez-vous peut être assez long, aussi il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour entreprendre ces démarches administratives...

Pour préparer votre rendez-vous et faciliter vos démarches, il est recommandé de faire une pré-demande en ligne, sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés: <https://predemandecni.ants.gouv.fr>.

Un numéro de pré-demande de carte d'identité vous sera attribué, qu'il faudra conserver précieusement et donner lors de votre rendez-vous à l'agent de guichet afin qu'il récupère les informations enregistrées en ligne.

La pré-demande en ligne ne dispense pas de se rendre en personne au rendez-vous fixé par la mairie habilitée, pour la prise d'empreintes et la remise des pièces jointes indispensables. Ainsi la présence du mineur quel que soit son âge est obligatoire lors du dépôt de la demande même si la prise d'empreintes n'est obligatoire que dès l'âge de 12 ans.

Si vous ne pouvez pas faire une pré-demande en ligne depuis votre domicile, vous pouvez venir en mairie soit pour effectuer cette démarche avec l'aide de la secrétaire, soit pour retirer les formulaires papier toujours valables pour la carte d'identité ou le passeport.

A noter que vous pouvez dorénavant vous adresser à n'importe quelle mairie française disposant du dispositif de recueil des empreintes digitales, peu importe sa situation géographique. Attention toutefois, il vous faudra retourner dans cette mairie pour récupérer votre nouvelle carte d'identité.

Ce transfert de compétences est un allègement des tâches administratives pour les secrétariats de mairie. En revanche, c'est aussi un peu du service public qui s'éloigne des communes, et des occasions de contact et d'échange en moins entre les habitants et leur Mairie.

Liste des communes françaises et notamment gardoises équipées du dispositif de recueil biométrique sur le site de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr (démarches administratives/Carte Nationale d'Identité/où faire ma demande de carte d'identité).

Arrivée dans le village/Déménagement : démarches administratives

Au moment de votre installation sur la commune, il est souhaitable que vous passiez en mairie afin de donner vos coordonnées et certains renseignements sur votre foyer (ces informations confidentielles ne seront pas recueillies dans un fichier informatique). De la même façon, si vous quittez la commune pour vous installer ailleurs, n'oubliez pas d'informer la mairie de votre nouvelle adresse. En effet le secrétariat peut avoir besoin de vous joindre pour de multiples raisons. Il arrive trop fréquemment que certaines informations ou certains courriers importants ne puissent pas être transmis à leurs destinataires faute de coordonnées mises à jour. Par exemple, en cette année riche en élections, certains anciens résidents de Saint-Dézéry n'ont pas pu être avertis de leur radiation des listes électorales et de leur obligation de s'inscrire dans leur nouvelle commune.



	LAUTIER MOUSSAC
	N°5 Z. A. Peire Plantade 30190 MOUSSAC
	Tél : 04 66 81 61 87 Fax: 04 66 81 61 41
	Travaux Publics et Routiers VRD - Centrales d'enrobage
	Etablissement de BRAJA VESIGNE S.A. au capital de 1 000 000 €

D **LORENZO**

Pizza
À emporter

04 66 01 15 75

*Fabrication artisanale.
Produit frais de Qualité.*

*Ouvert du mardi au dimanche
à partir de 17h30
Fermé le lundi*

à partir de 15€

Za Carrière Vieille - St Chaptes

Nouveaux horaires de la déchetterie

La fréquentation de la déchetterie de Choudeyrague située sur la commune de Garrigues Sainte-Eulalie est en hausse constante. L'augmentation continue de la population et le civisme accru des habitants en sont à l'origine.

Aussi un élargissement des horaires d'ouverture est en vigueur depuis le 1er mai 2017.

La déchetterie est désormais également ouverte le mercredi matin de 9h à 12h. (Pour les horaires complets, voir en page 2 rubrique « Informations utiles »).

De plus, depuis le 1er avril 2017, dans le cadre d'un partenariat avec l'éco-organisme éco-mobilier, le site accueille une nouvelle filière DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) avec la mise en place d'une benne spécifique destinée à recevoir le mobilier usagé.

Avec cette organisation, plus aucune raison de retrouver des dépôts sauvages dans la nature ou au pied des containers de recyclage verre/papier/textile du village !



- Civisme -

Débroussaillage et incendie

Lors des feux de forêt de l'été 2016 dans les départements de la zone méditerranéenne, les pompiers ont constaté que les propriétés qui avaient été débroussaillées ont été pour la plus grande part épargnées par les flammes. Ils ont pu ainsi se consacrer à une attaque plus dynamique du feu. Malheureusement trop peu de propriétés dans notre département sont débroussaillées alors que la loi en fait obligation.

Quelles sont les règles du débroussaillage ?

→ Votre terrain est situé à une distance inférieure à 200 m d'une zone sensible (bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisement) : vous devez respecter les modalités de débroussaillage règlementées par arrêté préfectoral consultable en mairie.

→ Selon la zone dans laquelle est situé votre terrain (règles d'urbanismes consultables en mairie), vous devrez remplir les obligations suivantes :

→ en zone urbaine : le propriétaire du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle, qu'elle soit occupée par une construction ou non.

→ en zone non urbaine : le propriétaire du terrain assurera le débroussaillage dans un rayon de 50 m autour de sa construction et sur 10 m de part et d'autre de la voie d'accès, même si cette distance pénètre sur la propriété d'autrui.

→ Cas particulier : vous désirez conserver sur votre propriété un parc arboré, vos haies, arbres, arbustes... ils font partie intégrante de la construction, dans ce cas, le rayon de 50 m de débroussaillage réglementaire doit démarrer à partir du bord extérieur de la haie, du parc arboré, des arbres et des arbustes à conserver.

→ Propriété à cheval sur une zone urbaine et non urbaine : l'obligation est soumise aux 2 réglementations.

→ Attention ! Le feu ne s'arrête pas aux limites de votre propriété !

→ Si les distances à respecter pour débroussailler autour de vos constructions ou voies d'accès vous amènent à pénétrer sur la propriété d'autrui : les travaux restent à votre charge. Vous devez informer votre voisin des obligations qui vous incombent et lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain.

→ Si votre voisin doit pénétrer chez vous pour débroussailler : vous ne pouvez pas vous opposer à la réalisation des travaux dès lors qu'il a sollicité votre autorisation par écrit. Si vous ne souhaitez pas qu'il pénètre chez vous, pour pouvez réaliser les travaux vous-même.

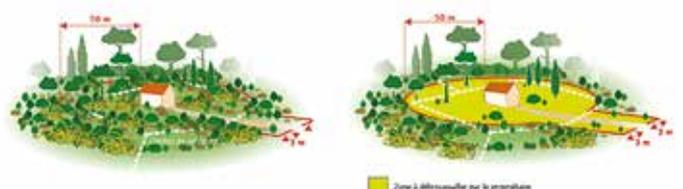
→ En cas de non respect de la réglementation, les contrevenants sont passibles d'une amende :

→ en cas de non-exécution des travaux à l'expiration du délai fixé par la mise en demeure adressée par l'autorité compétente (le Maire ou le cas échéant le Préfet) l'amende peut être portée à 30 €/m² non débroussaillé.

→ La réalisation d'office des travaux aux frais du propriétaire peut aussi être prononcée.

→ S'ils ont provoqué un incendie, ils s'exposent aux sanctions prévues à l'article L322-9 du Code forestier (peines d'amende et/ou d'emprisonnement).

Plus d'informations sur le site de la Préfecture du Gard
www.gard.gouv.fr (politiquespubliques/débroussaillage).





Brûlage des déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts des particuliers (déchets de tonte, d'élagage, feuilles sèches...) est strictement interdit par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental. Cette interdiction est valable en tout temps et en tout lieu. En effet les végétaux coupés issus des jardins sont considérés par la réglementation comme des déchets ménagers et doivent donc être éliminés comme tels en déchetterie.

L'interdiction de brûlage des déchets verts participe à la lutte contre la pollution atmosphérique. La combustion des déchets verts dégage de nombreuses substances polluantes toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. Par exemple, 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules que 9 800km parcourus par une voiture diesel récente en circulation urbaine. En France, la pollution aux particules fines nous affecte tous : en moyenne elle réduit notre espérance de vie de 8,2 mois et le coût individuel de cette pollution est estimé entre 400 et 500€ par an (source ADEME).

Nous sommes tous concernés, ne pas brûler ses déchets verts permet d'améliorer la qualité de l'air et préserve donc notre santé.

Il existe cependant des dérogations à cette interdiction générale de brûlage des déchets verts. Elles concernent notamment les déchets végétaux qui ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. C'est le cas pour les végétaux coupés ou sur pieds brûlés dans le cadre d'une activité agricole ou forestière. Ou lorsque les déchets verts sont issus du débroussaillage réglementaire dès lors qu'aucun moyen d'élimination de ces déchets facilement accessible n'est mis à la disposition des particuliers à qui s'impose cette obligation légale.

En tout état de cause l'emploi du feu est strictement interdit sous toutes ses formes entre le 15 juin et le 15 septembre.

Pour les personnes non-concernées par l'interdiction permanente de brûlage des déchets verts, voici le rappel des périodes réglementées pour l'emploi du feu.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15sept.	Octobre	Novembre	Décembre
	Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration	Possible (*) avec déclaration			INTERDIT			Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration				INTERDIT			Possible (*) avec déclaration				

(*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure (interdiction stricte dans ce cas-là)

Plus d'informations sur le site de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr (politiques publiques/ interdiction de brûlage des déchets verts).

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

DÉCHETS VISÉS : tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...

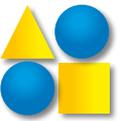
PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.

DES SOLUTIONS EXISTENT : compostage, broyage et paillage, tonte mulching, apport en déchetterie

* article 84 du Règlement Sanitaire Départemental en vigueur depuis le 1er janvier 2010. Cette interdiction est renforcée dans le cadre de la loi n° 2017-1837 du 23 décembre 2017.

Groupama
MÉDITERRANÉE
la vraie vie s'assure ici

13 avenue Général De Gaulle - 30190 LA CALMETTE - 04 66 81 00 02



Bruits de voisinage

L'article R. 1334-31 du code de la santé publique indique : « **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.** ». **L'un des trois critères, durée/répétition/intensité, suffit à constituer un trouble de voisinage, quelle que soit l'heure du jour et de la nuit.**

Si on connaît bien le terme de tapage nocturne, pour les bruits commis entre 22h et 7h, le délit pour tapage diurne existe bel et bien !

Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit. Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant d'une habitation (cris, talons, chant...);
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage ou de jardinage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...);
- par un animal (abolements...).

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

Lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

En journée, pour vivre en bonne harmonie avec ses voisins, il faut avoir en tête le principe suivant, basé sur l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 :

L'utilisation des appareils à moteur pour des travaux de bricolage et de jardinage n'est pas autorisée en dehors des horaires suivants
de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés
de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.



- Loisirs -

La CCPU organise tout l'été, et même au-delà, des animations gratuites ouvertes à tous : spectacles, visites culturelles, produits du terroir... il y en a pour tous les goûts !

Le temps des cerises



Marchés nocturnes



Histoires de clochers



Pour ces différentes animations, des programmes sont à votre disposition à la mairie.

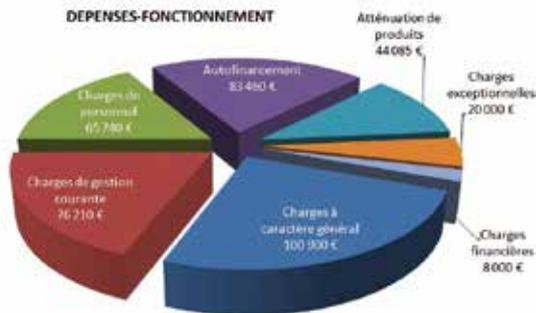


Budget communal 2017

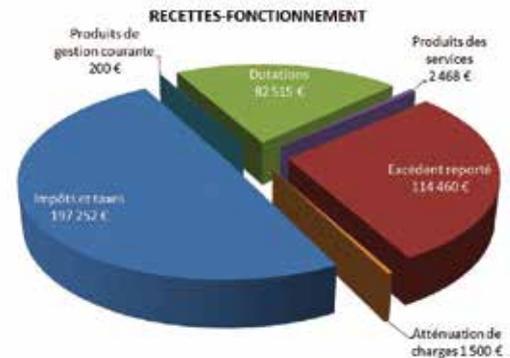
Dans sa séance du 12 avril 2017, le Conseil Municipal de Saint-Dézéry a voté à l'unanimité le Budget Primitif 2017. Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 398 395 € en fonctionnement, et 298 924 € en investissement.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

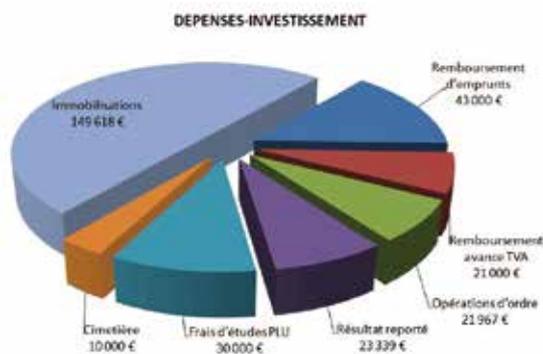


RECETTES

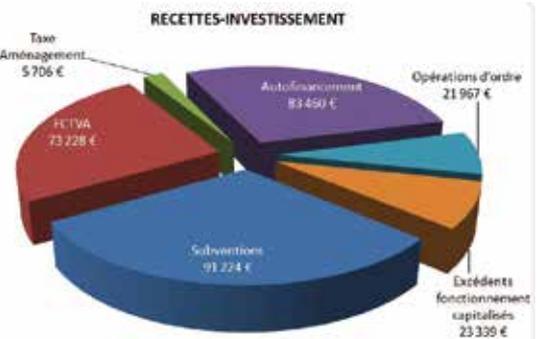


INVESTISSEMENT

DEPENSES



RECETTES



Grâce à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement, et malgré une diminution des dotations de l'Etat, ce budget permet, tout en maintenant les taux d'imposition à leur niveau de 2016 :

- d'améliorer le service rendu à la population, en augmentant le temps de travail de la secrétaire et de l'employé communal
- de faire face à une charge d'emprunt qui passe de 30 000€ à 51 000€, suite aux travaux d'embellissement et de mise en sécurité du quartier Mairie/Ecole
- de relancer nos investissements à hauteur de 83 460€

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal a décidé de répartir les subventions de la façon suivante :

- Association des Parents d'Elèves 180€
- Association Beauregard Randonnée 120€
- Association Le Griffon 27 120€
- Association de chasse « Le lapin » 70€
- Chorale LaDoRé 50€

Cette année, les élèves de Saint-Dézéry ont participé avec leurs enseignantes Aurélie SIMONOT, Chloé TAILLADES et Manon GAUCHER au Grand Défi Vivez Bougez. Organisé par l'Académie de Montpellier, en partenariat avec le département de prévention de l'Institut du Cancer de Montpellier, l'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, ce programme a pour objectif de promouvoir l'activité physique quotidienne des enfants de 6 à 11 ans.

Pendant le Grand Défi Vivez Bougez qui dure un mois, les enfants transforment l'activité physique qu'ils pratiquent à la maison, à l'école, dans un club sportif..., en « cubes énergie ». Le but est d'emmagasiner le plus de « cubes énergie », à la fois pour chaque enfant, mais aussi de façon collective pour chaque classe, car il y a une compétition entre les classes participant à ce défi.



Au départ de la balade du grand défi



Pénélope, Jade et Eléonore devant les orchidées sauvages

Les familles sont elles aussi entraînées dans ce défi, car faire de l'activité physique en famille fait gagner des « cubes énergie » supplémentaires ! Les maîtresses ont quant à elles participé à des « événements Grand Défi » : séances hebdomadaires de natation à la piscine d'Alès, séances quotidiennes de course d'endurance, étirements...

Et avec la complicité de Jany DURAND, présidente de l'association de randonnée, elles ont organisé une petite balade sur les sentiers autour du village. Un moment très convivial, une rencontre intergénérationnelle, entre les petits de CP et CE1 et les grands de Beauregard ! Un moment où les enfants se sont dépensés physiquement mais ont eu aussi l'occasion de découvrir avec émerveillement la flore locale foisonnante en ce printemps !



L'arbre aux 100 pommes de Léa

Autre événement à l'école de Saint-Dézéry : le 3 mars 2017 on a fêté les 100 jours de classe ! Un décompte commencé le jour de la rentrée et qui a servi de fil rouge dans toutes les activités éducatives : en maths, en français, en arts plastiques... le 100^{ème} jour de classe n'étant pas un jour ordinaire, la journée fut banalisée pour laisser la place à différentes activités ludiques et se terminer par une exposition ouverte aux familles, regroupant les réalisations manuelles de chacun des 39 enfants (et de leurs parents !). Beaucoup d'imagination pour donner vie aux collections de 100 choses identiques : les clous, bouchons, boutons, boulettes de papier froissé... les feuilles, pommes de pin, coquillages... tous mis en scène de façon originale et artistique !



Le poisson de Thomas

Christine MARUEJOLS

Association à but non lucratif et reconnue d'intérêt général, l'Association des Familles de Traumatisés Crâniens et de cérébro-lésés du Languedoc Roussillon est constituée de bénévoles qui ont un proche victime de lésions cérébrales. Ces lésions peuvent avoir différentes origines : traumatisme crânien, hémorragie cérébrale, AVC, anoxie, tumeur... Ce handicap est invisible car il engendre rarement des troubles moteurs et parce que les fonctions mentales de base (langage, mémoire, raisonnement) fonctionnent correctement mais à un rythme ralenti. Ce handicap est également peu connu, pourtant chaque année en France, 180 000 personnes sont victimes d'un traumatisme crânien ou de lésions cérébrales acquises.

Christine MARUEJOLS est la présidente très active et très impliquée de l'AFTC-LR depuis 13 ans.

En 1998, un événement de vie subi par son fils Thierry confronte brutalement toute la famille à l'univers des handicapés cérébro-lésés. Christine rejoint l'association pour des réunions qui lui permettent de rencontrer d'autres familles, de découvrir ainsi « qu'ils ne sont pas les seuls dans cette galère », d'échanger, de faire face au parcours du combattant qui les attend.

En 2000, après le constat qu'il n'y a rien dans la prise en charge des personnes cérébro-lésées dans le Gard et l'Hérault, elle s'implique plus dans l'association et devient présidente de l'AFTC Gard-Lozère.

Elle part à la rencontre des institutions (Conseils Généraux) pour les sensibiliser au problème de la prise en charge des cérébro-lésés à la fin de leur hospitalisation, elle cherche des subventions, elle insuffle une dynamique pour la création de structures d'accueil.

En 2004 son implication s'accroît encore puisqu'elle devient présidente de l'AFTC-LR. Ses tâches sont multiples et variées, mais l'idée phare est d'aider les familles. Les informer, les conseiller, les orienter, faire en sorte qu'elles trouvent des solutions adaptées parmi les structures qui existent, qu'elles aient accès aux aides, qu'elles soient sur les bons rails, contrairement à ce qu'elle a pu connaître dans son expérience personnelle pendant 5 ans... Pour cela des bénévoles tiennent des permanences dans les hôpitaux, les centres de rééducation, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), et bien sûr au local de l'AFTC à Montpellier.

Si le contact avec les familles est primordial à ses yeux, un autre versant de son activité est d'agir au sein des organismes de soins. Elle siège à la MDPH à la commission droits et autonomie, à l'Agence Régionale de Santé de Montpellier, au conseil de surveillance et à la commission des droits des usagers de l'hôpital général d'Uzès, au conseil de surveillance du mas Careiron d'Uzès, à la commission des droits des usagers du centre de rééducation Valdegour et à celle de l'Institut de Cancérologie de Nîmes... pour aboutir par exemple à la création d'un service dédié aux patients végétatifs ou pauci-relationnels (qui ont une conscience a minima) à l'hôpital d'Uzès.

Elle rencontre aussi des élus politiques, qui écoutent ou pas ses doléances. Mais c'est grâce à l'AFTC et à d'autres associations que la loi du 11 février 2005 a été promulguée. C'est une grande victoire puisque cette loi reconnaît le handicap cognitif, et par conséquent la dignité de la personne cérébro-lésée même si elle dispose seulement d'une conscience a minima. Une autre avancée a été la création des MDPH, qui est un guichet unique pour les familles.

Christine intervient aussi au niveau de la formation dans les écoles infirmières, dans le module portant sur la cérébro-lésion, pour évoquer l'éthique (arrêt des soins), les soins palliatifs, les directives anticipées. Elle intervient également auprès des professionnels médicaux pour leur montrer ce que vivent les familles. Avec la Prévention Routière, elle pousse aussi la porte des lycées, des entreprises ou de la Légion, pour parler des accidents de la route et des séquelles cérébrales éventuelles. Elle accompagne aussi les avocats lors d'expertises qui doivent déterminer des indemnisations (celles-ci peuvent prendre 5 à 6 ans!).

Le côté le moins intéressant reste la gestion des problèmes administratifs, avec la recherche de subventions, « c'est l'essentiel ! ». Le Conseil Départemental du Gard donne un financement, celui de l'Hérault, non. La Mairie de Nîmes, la Mutualité Sociale Agricole participent également, ainsi que la Mairie de Saint-Dézéry (modestement, avec l'impression de certains documents nécessaires à la vie de l'association). Il y a des financements pour les gros projets, pas pour le fonctionnement quotidien (ordinateurs, papier, plaquettes pour informer de l'existence de l'association) pourtant indispensable.

Bref, une mission prenante et gratifiante mais dévoreuse de temps et d'énergie ! Christine aimerait bien lâcher un peu, mais elle a du mal à trouver la succession... et il reste tant à faire !! Obtenir une revalorisation de l'allocation adulte handicapé (880€ par mois si reconnaissance d'un handicap à 80%), la création de structures d'accueil, plus de souplesse au niveau administratif...

Par exemple il n'existe toujours pas de centre d'accueil spécialisé dans le Gard. Et le projet de créer un Groupe d'Entraide Mutuelle gardois (comme un club de loisirs qui propose des activités encadrées par des animateurs, théâtre, peintures, sorties au musée...) est en train de germer...

Pour son action totalement bénévole au sein de l'AFTC, Christine a reçu en 2012 la médaille du Mérite des Affaires Médicales et Médico-Sociales, récompense -ô combien méritée !- qui traduit la reconnaissance au niveau gouvernemental du travail fait dans les régions.

Son implication dans l'association a été sa façon de positiver une situation familiale délicate à accepter. Elle conseille aux familles qu'elle rencontre d'éviter de se replier sur elles-mêmes et au contraire de chercher une ouverture vers l'extérieur, de voir autre chose que les soins.

AFTC-Languedoc Roussillon :

134 Rue de Thèbes-Quartier Antigone
34 000 Montpellier
04 67 92 57 37
aftcdulr@orange.fr

La 1^{ère} AFTC a été créée en 1985 à Bordeaux par un neurochirurgien conscient du problème du retour à domicile pour les cérébro-lésés. En 1986 création de l'Union Nationale des Associations de Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés, qui regroupe aujourd'hui 52 associations régionales. Il existe en France 50 établissements spécialisés dans l'accueil des patients cérébro-lésés : des Foyers d'Accueil Médicalisé ou des Maisons d'Accueil Spécialisé, et 40 Groupes d'Entraide Mutuelle.



La cave de Saint-Dézéry, IGP* Pays d'Oc

UNE COOPÉRATIVE FIÈRE DE L'ÊTRE...

42 vigneronnes pour 420 hectares de vignobles, qui ont décidé que l'on peut travailler la terre à plusieurs et faire de belles choses. « Nous sommes nombreux, mais nos idées elles vont dans le même sens, celui des vins de qualité... ». Pour preuve le nombre impressionnant de médailles obtenues en 2016/2017 dans différents concours.

LES DISTINCTIONS...

Chardonnay

2017 : Médaille d'or au Concours de la coopération sur chardonnay 2016
2017 : Médaille d'argent au Concours Général Agricole de Paris sur chardonnay 2016
2017 : Médaille d'or au concours du Chardonnay du Monde sur chardonnay 2015
2016 : Médaille d'argent du concours du Chardonnay du Monde sur chardonnay 2014
2016 : médaille d'argent au concours Agricole de Paris
2016 : Concours des vins et des coopérations chardonnay 2015
2016 : Médaille d'argent foire aux vins d'Uzès

Viognier

2017 : Médaille d'or au Concours Général Agricole de Paris sur viognier 2016

Syrah

2017 : Médaille d'argent au Concours de la coopération sur syrah 2015
2016 : Médaille d'or foire aux vins d'Uzès

Cinsault

2016 : Médaille d'argent foire aux vins d'Uzès

Marselan

2016 : Médaille d'or au Concours des vins de Nîmes sur marselan 2015
2016 : Médaille d'argent foire aux vins d'Uzès

Clos du Faon

2016 : Médaille d'or au Concours Général Agricole de Paris sur Clos du faon 2015
2016 : Médaille de bronze au concours des vins de Nîmes merlot 2015
2016 : Médaille d'or au concours de vins et des coopérations merlot 2015
2016 : Médaille d'argent foire aux vins d'Uzès

Rosé grenache

2016 : Médaille d'or au concours des vins et des coopérations sur grenache 2015

LES VINS...

Ils sont vinifiés essentiellement en monocépages. « Travailler individuellement les cépages est une façon de donner une place aux caractéristiques de chacun, au terroir et à la tradition. Les laisser tranquillement s'exprimer et découvrir cette richesse aromatique... »

EN 2018, UN ÉVÈNEMENT IMPORTANT...

En juin de l'année prochaine, la cave construite en 1928 fêtera ses 90 ans.

« A ce sujet, nous faisons appel à la mémoire des anciens du village... et s'ils possèdent des documents et des photos, qu'ils nous fassent le plaisir de les transmettre au secrétariat de la cave ».

Pour information la foire aux vins d'Uzès aura lieu du vendredi 11 au dimanche 13 août. Une visite et une dégustation (avec modération !) sur le stand de la cave coopérative de Saint-Dézéry s'impose !

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'activité de la cave, rendez-vous sur le nouveau site internet www.cave-saintd.fr

Rappel des horaires d'ouverture de caveau : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

*IGP : Indication Géographique Protégée





Baptême républicain

Marius TILLATTE, le 27 mai 2017, fils de Mathilde SAUVAGE et Michaël TILLATTE.

Tous nos vœux républicains.

Décès

Madame Renée GRANDET, née CAHUZAC, le 1^{er} mars 2017 à l'âge de 71 ans.

Nous renouvelons nos sincères condoléances à son époux et à toute sa famille.



Baptême républicain de Marius Tillatte

ASSOCIATIONS

Association Beaugard Randonnée

- Balades pédestres sur les chemins de Saint-Dézéry...ou d'ailleurs ! Rendez-vous le jeudi à 13h30 au jeu de boules.
- Atelier peinture : le mardi de 14h à 17h. Coût : adhésion à l'association Beaugard
- Atelier rotin : rendez-vous le jeudi à 14h à la salle communale

Association Le Griff'27

Venez nombreux à la salle communale le mardi et le jeudi à partir de 17h30, pour des activités de baby foot, belote, tennis de table, et le dimanche matin à 10h pour la belote. Et l'été, pour profiter des beaux jours, des parties de pétanque au jeu de boules remplacent régulièrement les activités habituelles.

Association Forme et arts

Rendez-vous le mercredi de 9h15 à 10h15 à la salle communale pour des cours de Pilates, gym douce proche du yoga, avec Valérie Pellet.

Association « Elevage du moulin »

L'association organise des rencontres entre éleveurs professionnels, des manifestations pour maintenir les traditions provençales et camarguaises et faire découvrir les traditions western.

AGENDA

Beaugard Randonnée

Voyage à Millau le samedi 23 septembre 2017. Visite guidée du site du viaduc, d'une ganterie, d'une cave de Roquefort. Renseignements et inscriptions : Jany Durand/04 66 81 99 09.

APE des 3 villages (Association des Parents d'élèves)

Marché de Noël : mi-décembre 2017 à Saint-Maurice de Cazeville

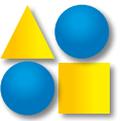
Association Elevage du Moulin

Week-end WESTERN AMERICAN GARD les 23/24 septembre 2017. Nombreuses animations. Entrée gratuite.

Bibliothèque Municipale

« Livres en balade » (dons de livres) samedi 9 septembre 2017 de 10h à 12h.





Vœux de la municipalité 7 janvier 2017



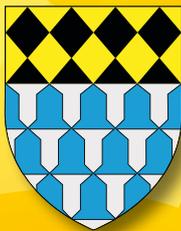
Vœux de la municipalité 7 janvier 2017



Loto Association Beauregard 8 janvier 2017



Loto Association Beauregard 8 janvier 2017



Vide grenier Association Beauregard 9 avril 2017,
visite du député Fabrice Verdier



Avril en balade, association Beauregard 24 avril 2017
Arrêt à la fontainette



Avril en balade, association Beauregard 24 avril 2017
Démonstration de tri de bétail



Nettoyons la garrigue 13 mai 2017



Soirée association Beauregard 23 juin 2017



Soirée association Beauregard 23 juin 2017

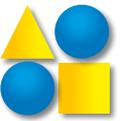


Soirée association Beauregard 23 juin 2017

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister.

Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.



PONT DU GARD

Infos & Billetterie sur
www.pontdugard.fr

UNE ECHAPPÉE ROME ANTIQUE EN OCCITANIE



Suivez-nous



Credit photo : R. Spring - Crivaton : MOT

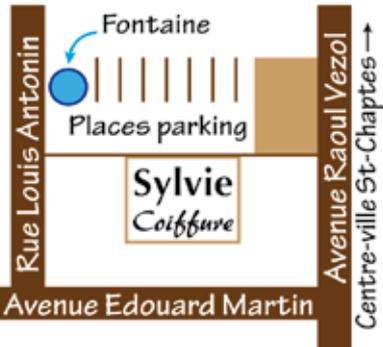


LES GOURMANDISES DE ST CHAPTES



Boulangerie - Pâtisserie
Audrey & Xavier Amalric

17, Av. Raoul Vezol
30190 St-Chaptes
04 66 81 24 38



Fontaine
Places parking

Rue Louis Antonin

Avenue Raoul Vezol
Centre-ville St-Chaptes

Sylvie Coiffure

Avenue Edouard Martin

☎ 04 66 81 29 00

Place de l'ancienne Mairie 30190 SAINT-CHAPTES

Taxi RACHEL

06.17.78.61.03



Communes de stationnement : Saint-Dézéry et Sainte-Anastasia

Tout transport : enfant - médical - gare - aéroport



TOUT FAIRE MATERIAUX

SAINT-CHAPTES MATERIAUX

ZA Carrière Vieille - Rue Nicolas Martin
30190 ST-CHAPTES
Tél. 04 66 02 99 31 - Fax. 04 66 02 99 35

Christine Monteil

VILLAS GARDOISES

Maçonnerie-second œuvre-cuisines-piscines-rénovation



4 Rue de l'égalité
30190 Garrigues Ste Eulalie
04.66.21.54.63
06.23.23.77.94
villas.gardoises@orange.fr
www.villas-gardoises.com

ENTREPRISE BANCEL

MENUISERIE  Bois - Alu - PVC 
Neuf et rénovation

Fenêtres - Porte Fenêtre - Porte d'entrée - Porte intérieure
Volet battant & roulant - Porte sectionnelle
Cuisine - Agencement

POMPES FUNÈRES BANCEL

ORGANISATION COMPLÈTE D'OBSEQUES CÉRÉMONIE SONORISÉE
CHAMBRE FUNÉRAIRE Caveaux (entretien, nettoyage)
CONTRATS OBSEQUES Articles funéraires (fleurs, plaques)

Une équipe à votre service dans un environnement privilégié

30190 Sainte-Anastasia • bancel.men@wanadoo.fr • 04 66 81 03 36

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Egalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr

VR Communication

Régie publicitaire

- Bulletins municipaux, plans, guides, imprimerie...

Tél. 06 81 89 85 91

113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC

